

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord-Nipissing-Est): Monsieur l'Orateur, avant de faire des observations sur le bill C-12, je voudrais féliciter le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Goode) de l'avoir présenté. Dans la note explicative du bill, il dit que celui-ci a pour objet de créer un Conseil de l'environnement du Canada ayant pour fonctions de suggérer et de recommander les moyens permettant au Canada d'atteindre les meilleures normes de qualité de l'environnement et les plus faibles niveaux de pollution possible. Lorsqu'on parle de pollution de l'environnement, on pense à l'air et surtout aux forêts, au sol et à l'eau. Le but que nous poursuivons est d'améliorer la qualité de la vie des gens.

Il y a environ un an, le député de Burnaby-Richmond-Delta présentait le bill C-25, c'était au cours de la troisième session de la présente législature. Ce bill avait pour objet d'établir une semaine nationale de l'environnement canadien pendant le mois d'octobre. Il a été renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics que je présidais alors. Ce fut réellement un plaisir de collaborer avec l'auteur du bill.

M. McCleave: C'est un gentil garçon.

M. Hopkins: J'ajoute que j'ai été heureux de la collaboration que m'ont apportée les députés de l'opposition, y compris celui qui vient de qualifier l'auteur du bill de gentil garçon. Je dois souligner une chose, lorsqu'il s'agit de parcs nationaux et du nettoyage des plus grands bassins de ce pays. Il y a quelque temps, la Chambre a adopté la loi sur les ressources en eau du Canada. Monsieur l'Orateur, je vais continuer de parler de ce sujet jusqu'à ce que des initiatives soient prises dans ce domaine.

M. McCleave: Bravo!

M. Hopkins: On doit fournir d'autres fonds pour le nettoyage de nos bassins. Les dispositions de la loi sur les ressources en eau du Canada sont valables. Il s'agit là d'une de nos meilleures mesures législatives. Cependant, on doit ajouter quelque chose à ce que prescrit la loi. Elle stipule que celui qui pollue doit payer. Comme je l'ai déclaré auparavant, dans plusieurs régions du Canada, il n'y a plus de contrevenants mais la pollution demeure; c'est pourquoi, il incombe aux différents paliers de gouvernement de fournir des fonds en vue d'aider au nettoyage de l'environnement et de permettre aux citoyens canadiens de jouir d'une vie meilleure.

Je veux parler tout particulièrement des bassins qui relèvent de la loi sur les ressources en eau du Canada. Cette question est sûrement pertinente à nos discussions du projet de loi à l'étude. Dans bon nombre de nos bassins, il y a du bois mort; ces morceaux de bois sont le résultat de la drave des 125 ou 150 dernières années. C'est un témoin de notre histoire. La rivière Outaouais constitue un parfait exemple de ce que je veux dire. Plusieurs députés de cette Chambre ont posé des questions au sujet de la pollution de l'Outaouais et de la pollution qui provient de la compagnie E. B. Eddy située de l'autre côté de la rivière. Pourtant, je n'ai pas entendu beaucoup de questions ou de discours devant cette Chambre au sujet des centaines de milles de rivière au-delà d'Ottawa.

Peu d'entre nous, ici, à la Chambre, se sont occupés des centaines de milles de cours d'eau du Canada qui pourraient être transformés en excellentes régions touristiques. Certains sont intéressés à débarrasser ces rivières des billes de bois qui les encombre. Ces billes pourraient être utilisées à des fins commerciales. Pour appuyer ma déclaration, monsieur l'Orateur, permettez-

moi d'ajouter que je connais quelques personnes qui ont retiré une bille de bouleau de la rivière. Manifestement, on l'aurait utilisé pour faire des plaques de bouleau il y a 86 ans. Mais ces gens en ont tiré, je crois 1,000 pieds de bois de construction. Il faut normalement 20 billots pour rapporter cette quantité de bois.

Ce programme n'est présentement appuyé par aucun ministère du gouvernement. Il faudrait, selon moi, affecter des fonds, soit par l'intermédiaire du ministère de l'Environnement et des Pêches ou par l'intermédiaire du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, en vertu de sa politique de main-d'œuvre, pour aider des sociétés à amorcer les opérations de repêchage de billots dans ces cours d'eau de façon à les nettoyer et à imprimer un essor à l'industrie canadienne du tourisme et des loisirs.

Pourquoi faut-il que le gouvernement accorde son appui à de tels programmes? La réponse est fort simple. Il faut beaucoup d'argent pour permettre à une société d'exploiter ce domaine. Il faut d'abord acheter l'outillage et embaucher la main-d'œuvre; et, disons que les ouvriers gagnent \$100 par semaine, il leur faudra du temps pour retirer de l'eau ces grosses billes et les transporter jusqu'à la scierie, l'usine qui en tirera du contre-plaqué ou des sous-produits. Puis ils les expédient sur les marchés et la société attend de 30 à 60 jours avant d'entrer dans ses frais. Pendant cette période, il faut payer les salaires et les frais d'exploitation. Cela s'est avéré une mesure utile, et une fois que ces sociétés sont retombées sur leurs pieds, elles peuvent agir à leur propre compte.

• (1720)

Si nous voulons continuer à discuter de l'environnement, nous devrions envisager sérieusement de nettoyer nos cours d'eau. Nous parlons beaucoup des polluants qui proviennent des divers substances chimiques, mais il y a sans doute des mesures plus pratiques à prendre vis-à-vis de nos cours d'eau. Tout en améliorant la qualité de la vie, en nettoyant nos cours d'eau, nous devrions créer des parcs. De nombreuses personnes abordent peut-être cette question avec un certain sentimentalisme, mais il faut en fait envisager cette idée d'une manière raisonnée. Il faut agir avec réalisme et élaborer des plans.

Vous vous souviendrez qu'il y a environ trois ans, il y avait eu un dimanche soir, une émission à Radio-Canada, qui expliquait comment le parc Algonquin, dans la vallée supérieure de l'Outaouais, avait été ravagé et détruit par les exploitants forestiers de cette région. Je me suis rendu personnellement dans la région et les autochtones m'ont emmené directement sur les lieux où Radio-Canada avait aligné ses caméras, c'est-à-dire au fond d'une vieille sablière, que J. R. Booth avait creusée aux environs des années 1880 ou 1890 pour fournir le gravier nécessaire à la construction de son chemin de fer dans le parc Algonquin. J'ai également découvert que la personne qui avait organisé cette émission, le producteur, était l'ancien président et directeur de la Société Audubon du Canada et ancien employé à Radio-Canada. Les Canadiens méritent mieux que cela si nous devons contribuer aux coûts de pareils programmes dans tout le pays, et si nous voulons permettre l'amélioration de l'environnement, que l'on présente les faits tels qu'ils sont aux Canadiens, et non nos vues personnelles et erronées ni nos propres sentiments.